

## La PPE3 est une menace pour les communes

Vent des maires demande un moratoire sur l'éolien  
et appelle les maires à participer à la consultation sur le projet

La PPE3 c'est la multiplication de l'éolien terrestre par 2  
et de l'éolien en mer par 37 en moins de 10 ans

Vent des maires alerte sur la mise en consultation publique du projet de décret de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3), qui définit l'orientation énergétique de la France pour les 10 prochaines années.

Nous vous recommandons de participer à cette consultation (**fin de la consultation le 5 avril**) car l'enjeu est important. Nous vous proposons les actions suivantes :

1. [Inspirez-vous des 12 raisons clés proposées par Vent des maires pour refuser la PPE3](#)
2. **Lisez les motifs du moratoire** sur le site [RETM](#)
3. **Déposez votre commentaire sur le site de la consultation sur le décret de la PPE3**
4. **Retournez votre commentaire avec votre accusé de réception** à [contact@ventdesmaires.fr](mailto:contact@ventdesmaires.fr) pour être sûr qu'il soit comptabilisé
5. **Ecrivez au préfet en joignant votre commentaire déposé sur le site**
6. **Informez un large public**, y compris vos élus départementaux, régionaux et nationaux et les associations de votre choix

### On vous cache la vérité, votre voix doit compter : exprimez-vous

La version proposée par le gouvernement pourrait avoir des conséquences très négatives, tant au niveau national que sur votre territoire. La PPE tente d'imposer une véritable marche forcée vers les énergies électriques intermittentes. C'est une menace pour les communes. En effet, la PPE prévoit une accélération déraisonnable avec, en moins de dix ans :

1. Un doublement de l'éolien terrestre<sup>1</sup>
2. Une multiplication par 37 de l'éolien en mer<sup>2</sup>
3. Une multiplication par 5 du photovoltaïque<sup>3</sup>

Le gouvernement tente de l'imposer par la force, par simple décret, sans la présenter aux parlementaires.

### Votre commune va être saturée par les éoliennes

Cette expansion massive et exponentielle des énergies électriques intermittentes se ferait sans aucune modification législative ou procédurale. Aujourd'hui comme hier, face à l'éolien, les maires n'ont toujours pas droit à la parole. Le risque de voir votre commune recouverte de plusieurs dizaines d'éoliennes est très grand.

Plus précisément, ni la loi 3DS, ni les directives de Mme Pompili sur les zones favorables, ni la loi AER ne permettent aux élus municipaux d'être réellement entendus. Pire encore, ils doivent affronter chaque semaine l'agressivité des promoteurs de l'éolien et trop souvent les injonctions des préfets. La réalité est que le marché de l'éolien est dominé par de puissantes sociétés étrangères et des spéculateurs financiers qui y font régner la loi de la jungle.

### Un risque pour le modèle économique des communes tout comme au niveau national

En Europe, la capacité installée de l'éolien terrestre et maritime et l'agrivoltaïque au sol a augmenté de façon incontrôlée en passant de 11 GW en 2000 à 113 GW en 2010 et 485 GW fin 2023,

conduisant depuis 2023 à des surproductions massives et à des épisodes de prix négatifs de plus en plus violents. Ces épisodes font peser un risque sur le modèle économique des communes ayant développé des énergies électriques intermittentes sur leur territoire.

En effet les prix de marché devenant de plus en plus souvent inférieurs au prix de revient, le modèle économique des promoteurs s'effondre de sorte que ceux-ci risquent de ne plus pouvoir respecter les engagements pris auprès des communes. Le projet de PPE s'il était appliqué ferait payer aux Français deux systèmes électriques complets, le système historique qui peut fournir plus de 95% de notre électricité et le nouveau système d'énergie électrique non pilotable qui multiplie les raccordements diffus onéreux. De nombreux experts pronostiquent ainsi de grandes difficultés économiques pour les Français, particuliers et industriels, sans compter le bilan économique d'EDF.

### Décarboner ce qui est carboné

Nous nous interrogeons sur le choix de concentrer la croissance énergétique sur des énergies électriques intermittentes instables qui ne contribuent quasiment pas à décarboner, alors que reste largement sous-estimé le potentiel pilotable des énergies thermiques renouvelables (comme la géothermie, la biomasse et le solaire thermique). Quant à l'hydroélectricité, une énergie pilotable bas carbone et renouvelable, son développement est gelé.

### Un risque pour la disponibilité de notre système électrique

De plus comme l'a révélé en janvier 2025 l'association de gestionnaires de réseaux européens (ENTSO-E ou European Network of Transmission System Operators for Electricity), les scénarios actuels de développement des EnR entraînent une diminution de la fiabilité du système électrique pouvant provoquer un blackout total à l'échelle du continent. En janvier 2025 également, le rapport de l'amiral Jean Casabianca souligne que la disponibilité des centrales nucléaires pourrait être diminuée et leur coût d'exploitation augmenter à cause des variations de puissances des éoliennes et du photovoltaïque.

### Trois demandes de Vent des maires

Face à l'éolien autoritaire, le collectif Vent des Maires revendique avec force :

- 1. Le pouvoir pour les maires de décider** d'implanter ou non des éoliennes sur leur commune, ou d'autres projets d'énergie renouvelable, en concertation avec les territoires voisins, et d'intégrer les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans les PLU/PLUi.
- 2. Un éloignement accru des éoliennes par rapport aux habitations**, avec une distance minimale de cinq fois à dix fois leur hauteur. Aujourd'hui, les éoliennes atteignent 200 mètres de haut, bientôt 250, voire 300 mètres ou plus : la loi doit anticiper cette évolution.
- 3. Un moratoire sur l'éolien**

Dans ce contexte, Vent des maires demande un moratoire sur l'éolien, jusqu'à ce qu'une étude économique et scientifique indépendante analyse l'impact réel de ces énergies électriques intermittentes sur la décarbonation de la France<sup>4</sup> – un objectif prioritaire qui, à ce jour, n'a toujours pas été démontré, malgré la communication des gouvernements successifs, alors que leur coût complet (y compris les investissements de réseau et de flexibilité) handicape de façon structurelle le coût de l'électricité en France qui a doublé pour les particuliers et triplé pour les entreprises depuis 15 ans

### Liens

- Déposez votre commentaire jusqu'au 5 avril : [www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-troisieme-a3142.html](http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-troisieme-a3142.html)
- **12 raisons clés pour refuser la PPE3**
- Pourquoi un moratoire est nécessaire- [Réseau Energies Terre&Mer](http://Reseau_Energies_Terre&Mer)
- [www.ventdesmaires.fr/ppe-3/](http://www.ventdesmaires.fr/ppe-3/)

## Rejoignez le collectif Vent des maires

Créé en 2021, Vent des maires est un collectif rassemblant plus de 1000 membres, dont plus de 500 maires et de nombreux élus. Le budget de Vent des maires est de quelques euros, et ne bénéficie d'aucune subvention externe. Vent des maires se tient à l'écart de tout parti ou mouvement partisan. [Rejoignez Vent des maires](#), incitez les élus que vous connaissez, de toutes tendances politiques ou d'aucune, à le faire : plus nous serons nombreux, plus nous serons forts, plus notre voix portera. Il ne faut pas que les éoliennes continuent à mettre en danger la démocratie locale. Retrouvez Vent des maires [sur le web](#) ; [sur X](#); [sur facebook](#)

**Communication** : P. Picard - Si vous ne souhaitez pas recevoir de message de notre part nous vous prions de nous excuser pour le message présent et nous vous demandons de nous l'indiquer à [contact@ventdesmaires.fr](mailto:contact@ventdesmaires.fr)

---

<sup>1</sup> Par rapport aux installations réalisées et raccordées entre 1991 et 2023

<sup>2</sup> Par rapport aux installations réalisées et raccordées entre 2018 et 2024

<sup>3</sup> Par rapport aux des installations réalisées et raccordées entre 2010 et 2024

<sup>4</sup> L'électricité est déjà décarbonée en France à 95%